

OBSERVATIONS

Transports de nuit :

- Augmentation des nuisances sonores.
- Pour rappel : La circulation de nuit est interdite, de 18H00 à 6H00 du matin, sur la Route de Tourris par (l'Arrêté Municipal 2016 P180 de La Valette Du Var).

Transport de jour :

- Augmentation des nuisances sonores.
- Augmentation du flux routier des poids lourds :
 - ✓ La fabrication de l'enrobé ne se faisant pas avec du « calcaire » (production exclusive de la carrière de Tourris), la « Graveline » et le « Bitume » utilisés pour produire 219.000 tonnes d'enrobé, seront acheminés sur le site de Tourris, en 1710 rotations / an soit :
 - 18 poids lourds / jour (deux sens cumulés).
 - ✓ La livraison, de jour, de l'enrobé, 300.000 Tonnes en 2343 rotations / an soit :
 - 24 poids lourds / jour (deux sens cumulés).

Pour mémoire : Le recensement du flux de véhicules routiers effectué en septembre 2016, pour la société Soméca « carrière de Tourris », a comptabilisé :

- Pour la D446 et la Route de Tourris un flux de 2450 Véhicules / jour, toutes catégories, dont 400 camions / jour (deux sens cumulés). soit :
 - ✓ 1 Poids lourd toutes les 1' 10".
- Sur la D46 Route des Favières Un flux de 13900 Véhicules / jour.
- Sur la D46 Route de Dardennes.9400 Véhicules / jour.

Demain : Que deviendra le flux des véhicules sur la D446 et la Route de Tourris ?

- **1 poids lourd toutes les 45 secondes** (Sociétés Soméca et Siorat cumulées).
- **1 véhicule léger toutes les 15 secondes**, 240 véhicules légers / heure
- La D46, Route des Favières allant jusqu'au rond-point de La Bigue (8500 Habitants), enregistre un flux routier en forte augmentation :
 - ✓ Des véhicules évitant le cœur de ville de Toulon (Aménagement de l'A57 jusqu'en 2025).
 - ✓ Des véhicules très polluants devant, obligatoirement, contourner le Mont Faron par les voies de délestage S1 et S2 (Mesure Crit'Air en 2022),
- Si les livraisons d'enrobé (300.000 tonnes) se font ponctuellement de nuit, le flux, les nuisances et la sécurité routière en seront d'autant plus impactés du fait du grand tonnage à véhiculer en un laps de temps plus court.

Interrogations :

- Pourquoi installer une centrale d'enrobage dite « Mobile » si les matériaux, nécessaires à son activité, ne peuvent être approvisionnés sur place ?
- Pourquoi implanter une centrale d'enrobé sur un site classé « Nature » ?
- Quel est l'impact ? :
 - Sur l'emploi local « bilan nul ».
 - Sur l'économie locale « négligeable ».
- Pourquoi ne pas implanter cette centrale « mobile » au plus près de l'A57 ?
- Pourquoi ne pas implanter cette centrale « mobile » au plus près du ravitaillement en matériaux ?

L'implantation d'un tel Projet, sur les terres classées « Nature » de Tourris, ne peut qu'accroître :

- La pollution du secteur de Tourris
- Le mécontentement des 8500 Résidents impactés par l'augmentation du flux routier
- Les nuisances sonores si les poids lourds circulent de nuit.

Le Comité d'Intérêt Local Intercommunal des Favières et Lieux-Dits Environnants, des Quartiers Nord-Ouest Valettois, émet un avis défavorable à l'implantation d'une centrale d'enrobage, et station de transit sur le site de Tourris.

Le Président
Du CIL Intercommunal des Favières
Robert GAVIN